

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAONE ET LOIRE
Siège : place Gérard Genevès - BP 531 - 71010 MACON CEDEX

=====
Mandature 2005 - 2009

BUREAU

PRESIDENT	:	Bernard ECHALIER
1^{ER} VICE-PRESIDENT	:	Antoine DIAZ
VICE-PRESIDENT	:	Michel ALAINE
VICE-PRESIDENT	:	Joël PAUCHARD
VICE-PRESIDENT	:	Gérard MOREL
VICE-PRESIDENT	:	Yves TOITOT
VICE-PRESIDENT	:	Gilles PENET
SECRETAIRE	:	Alain THOUVENOT
TRESORIER	:	Jean-Pierre RIFFIER
TRESORIER Adjoint	:	Sylvie BOUILLARD
ASSESEUR	:	Vincent LONGUEVILLE
ASSESEUR	:	Christophe LETHENET
ASSESEUR	:	Philippe GIRARD
ASSESEUR	:	Jean-Claude LAJUGIE

MEMBRES TITULAIRES

Jean-Philippe ANCIAUX - Jean-Paul BARBEY - Christine BARD-BOUILLON - Jean-Luc BARNAUD - Charles BECKER - Marc BENNER - Vincent BOULLAY - Dominique BOURGOIS - Jean-Pierre BRETON - Christine BUATOIS - Thierry BUATOIS - Sandrine CHAINARD - Michel CHAMBREUIL - Alain CHANDIOUX - Michel de LANVERSIN - Alphée DELECLUSE - Patrick DEPELLEY - Roger DONGUY - Christian FOURGEOT - Catherine FOURNET - Pierre GARMIER - Alain GAUTHEY - Pascal GIRARDOT - David GREGOIRE - Hervé JUILLET - Pierre MARSAGLIA - Patrick MONARD - Alain MOREAU - Guy OEILLET - Michel PERCHE - Pierre PETITJEAN - Jean-Jacques REMILLY - Philippe ROUBALLAY - Alexandre VION - Mansour ZOBERI -

MEMBRES ASSOCIES

Paul ALEXANDRE - Pascal BERTOLINI - Bernadette de SAINT JEAN - Nathalie DURAND - Stéphane GIRAUD-CARRIER - Evelyne GROS - Jacques LACROUTE - Pascale PIERRE - René TABAKIAN

Directeur général : Claude PATARD

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I – Intervention liminaire du Président	5 à 6
II – Faits marquants des activités des services depuis l’Assemblée générale du 7 février 2011 - La CCI, l’apprentissage et l’alternance.....	6
III – Approbation du compte-rendu de l’Assemblée Générale du 07/02/2011.....	6
IV – Membres Associés.....	7 à 8
4.1 – <i>Accueil des Membres associés</i>	<i>7</i>
4.2 – <i>Désignation de nouveaux Membres associés.....</i>	<i>7 à 8</i>
V – Plan de Mandature.....	8 à 19
5.1 – <i>Projet de plan de mandature 2011 - 2015</i>	<i>8 à 9</i>
5.2 – <i>Compte rendu des Commissions</i>	<i>9 à 19</i>
5.2.1 – <i>Commission « Formation Professionnelle et Emploi du 22.03.....</i>	<i>9 à 11</i>
5.2.2 – <i>Commission « Commerce et Services aux Particuliers » du 7.03 et 11.04....</i>	<i>11 à 12</i>
5.2.3 – <i>Commission « Industrie, Services aux Entreprises et Environnement » du 5.01</i>	<i>12 à 14</i>
5.2.4 – <i>Commission « Hôtellerie-Tourisme-Restaurant » du 6.03.</i>	<i>14 à 15</i>
5.2.5 – <i>Commission « APROPORT » du 12.04</i>	<i>15 à 18</i>
5.2.6 – <i>Commission « Information Economique »</i>	<i>18 à 19</i>
VI – Délibérations	19 à 27
6.1 – <i>Projet de Parc National des zones humides : adhésion à AGATHE BFC.....</i>	<i>19 à 20</i>
6.2- <i>EBS : dissolution de l’association</i>	<i>20 à 21</i>
6.3 – <i>Création d’un Comité des Ports du bassin Saône Rhône Méditerranée</i>	<i>21 à 22</i>
6.4 – <i>Désignation et remplacement au niveau de la présidence et des membres des commissions statutaires ou spécialisées.....</i>	<i>23</i>
6.5 – <i>Délégation de signatures au Directeur général adjoint.....</i>	<i>23 à 24</i>
6.6 – <i>Adoption du nouveau Règlement Intérieur de la CCI.....</i>	<i>24</i>
6.7 – <i>Attribution de subventions hors délégations.....</i>	<i>25 à 26</i>
6.8 – <i>Commission de Prévention des Conflits d’intérêts du 20.04.11</i>	<i>26 à 27</i>
VII – Questions diverses.....	27 à 30
7.1 – <i>Information sur les appels d’offres et marchés</i>	<i>27 à 28</i>
7.2 – <i>Subventions accordées par la CCI depuis le début de la mandature.....</i>	<i>28</i>
7.3 – <i>Information sur les désignations complémentaires dans les commissions, associations, syndicats et sociétés</i>	<i>29 à 30</i>
7.4 – <i>Assemblée Constitutive de l’A.C.F.C.I. du 22 mars 2011</i>	<i>30</i>

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU LUNDI 2 MAI 2011 A MACON**

SOUS LA PRESIDENCE de Bernard ECHALIER, PRESIDENT

EN PRESENCE DE :

Serge **NEVERS**, représentant François **PHILIZOT**, Préfet de Saône-et-Loire

Etaient présents :

Membres titulaires :

Mmes : Sylvie **BOUILLARD** - Christine **BUATOIS** - Sandrine **CHAINARD** -
Catherine **FOURNET**

MM : Michel **ALAINE** - Jean-Philippe **ANCIAX** - Jean-Paul **BARBEY** -
Jean-Luc **BARNAUD** - Charles **BECKER** - Vincent **BOULLAY** - Michel
CHAMBREUIL - Alain **CHANDIOUX** - Michel de **LANVERSIN** -
Patrick **DEPELLEY** - Antoine **DIAZ** - Roger **DONGUY** - Bernard
ECHALIER - Christian **FOURGEOT** - Pierre **GARMIER** - Alain
GAUTHEY - Philippe **GIRARD** - Pascal **GIRARDOT** - Jean-Claude
LAJUGIE - Christophe **LETHENET** - Pierre **MARSAGLIA** - Patrick
MONARD - Alain **MOREAU** - Guy **OUILLET** - Joël **PAUCHARD** -
Gilles **PENET** - Michel **PERCHE** - Pierre **PETITJEAN** - Jean-Jacques
REMILLY - Jean-Pierre **RIFFIER** - Philippe **ROUBALLAY** - Alain
THOUVENOT - Yves **TOITOT** - Alexandre **VION** - Mansour **ZOBERI** -

Membres associés :

Mmes : Bernadette **de SAINT JEAN** - Evelyne **GROS**

MM : Stéphane **GIRAUD-CARRIER** - Jacques **LACROUTE** - René
TABAKIAN

Conseillers Techniques :

- Claude **BOULIER**, Président du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône
- Alain-Pierre **MARTIN**, Directeur Départemental de la Banque de France
- Anne **ESTINGOY** et Laurent **MALBRUNOT**, représentant Dominique **LOUIS**,
Directeur Interrégional de Voies Navigables de France

Commissaire aux comptes :

- Christophe **ALEXANDRE**
- Thierry **RIZZA**

Participaient également :

Permanents :

Claude **PATARD**, Directeur général, Pascal **LEYES**, Directeur général adjoint, Christian **BIEVRE**, Michel **CARADOT**, Dominique **HANNOT**, Martine **HERNANDEZ**, Rémi **JOUANNEAU**, Françoise **MATHIEU-HUMBERT**, Michel **MOREAU**, Bernard **PAILLARD**, Marie-Anne **PATISSIER**, François **TERRADE**, Patricia **TISSOT**

Etaient excusés ou absents :

Membres titulaires :

Mme : Christine **BARD-BOUILLON**

MM : Marc **BENNER** – Dominique **BOURGOIS** - Jean-Pierre **BRETON** - Thierry **BUATOIS** - Alphée **DELECLUSE** - David **GREGOIRE** – Hervé **JUILLET** - Vincent **LONGUEVILLE** - Gérard **MOREL**

Membres associés :

Mmes : Nathalie **DURAND** – Pascale **PIERRE**

MM : Paul **ALEXANDRE** – Pascal **BERTOLINI**

Président Honoraire :

Jean-Pierre **LABRUYERE**

Etaient également excusés :

- François **PATRIAT**, Président du Conseil Régional de Bourgogne
- Arnaud **MONTEBOURG**, Président du Conseil Général de Saône et Loire
- Jean-François **CHOPIN**, Président du Tribunal de Commerce de Mâcon
- Marcel **CHIFFLOT**, Président de la Section Saône-et-Loire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne
- Pierre **ROYER**, Directeur Départemental des Finances Publiques
- François **BOURGUIGNON**, Inspecteur d'Académie
- Christian **DECERLE**, Président de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire

I – INTERVENTION LIMINAIRE DU PRESIDENT

« Si l'on en croit les informations émanant de Pôle Emploi ou de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS), les intentions d'embauche sont, d'une part, en hausse et d'autre part, les embauches ont retrouvé leur niveau d'avant-crise.

En Saône-et-Loire, Pôle Emploi fait état de 13 000 intentions d'embauche formulées en 2011, soit une hausse de 48 % par rapport à 2010. ACOSS annonce pour la Bourgogne une augmentation de 12,7 % des embauches au cours du 1er trimestre 2011 par rapport à la même période en 2010. La moyenne nationale d'augmentation est de 7,7 %.

Au-delà des chiffres, il apparaît que la situation économique s'améliore, bien que ne retrouvant pas la situation d'avant-crise. Cette amélioration est, bien évidemment, différemment ressentie selon les secteurs professionnels ou géographiques. Chacun d'entre vous appréciera pour sa branche professionnelle et pour ses activités la réalité de ces situations.

Parallèlement à cette reprise qui semble s'annoncer et on peut penser que cela est lié, de nombreuses entreprises font état de leurs difficultés pour trouver les salariés dont elles ont besoin.

Ainsi le paradoxe d'un chômage important et d'offres d'emploi non satisfaites qui est quasi-constant dure, perdure et s'amplifie. L'inadaptation de l'offre et de la demande des personnes formées et des besoins en qualification du personnel est connue depuis plusieurs décennies mais la situation évolue très lentement, trop lentement.

Des entreprises - en Saône-et-Loire - se tournent vers des personnels venant d'autres pays européens ou des personnels résidant en France au titre de l'immigration légale. Malgré cela, le phénomène reste entier et pourrait remettre en cause la reprise notamment dans les secteurs fortement demandeurs de main d'œuvre aussi différents que le bâtiment ou l'hôtellerie-restauration. La lecture des chiffres récemment publiés est édifiante à cet égard.

Adapter les dispositifs de formation et spécialement ceux de l'apprentissage et de l'alternance fait partie des objectifs gouvernementaux et la CCI, déjà très présente dans ces secteurs, est prête à s'investir plus, nous en parlerons dans un moment. Mais l'adaptation des outils de formation doit s'accompagner d'une politique de réinsertion des demandeurs d'emploi qui associe la formation et l'incitation à la recherche et à la reprise d'un emploi.

Il n'est plus tolérable, à l'heure où les déficits s'accumulent et l'argent public se fait rare, que des dizaines de milliers d'emplois offerts restent sans réponse, malgré des dizaines de milliers de demandeurs d'emploi en âge de travailler et de se former.

Il est temps que l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et politiques recherche, ensemble, au plus proche du terrain, les solutions les plus adaptées. Votre CCI y est prête pour ce qui la concerne.

Les points à l'ordre du jour de notre assemblée nous permettront d'illustrer cette volonté d'abord avec la présentation des faits marquants depuis notre dernière assemblée générale mais surtout avec le débat sur notre programme-projet pour la mandature 2011-2015 qui commence.

Les commissions, le bureau, les services de la CCI ont travaillé et préparé un document que vous avez reçu et qui va vous être présenté dans un moment. Parmi les 10 priorités qui vous sont proposées, trois concernent directement la question de l'emploi et de la formation. Il nous faut :

- **favoriser le développement des compétences** dans les entreprises de notre territoire,
- **faciliter l'intégration des jeunes et des demandeurs d'emploi** dans le monde de l'entreprise,
- **prévenir les mutations technologiques et les mobilités professionnelles** dans les entreprises.

Afin de mener à bien notre ordre du jour dans le délai imparti, je vous propose de passer au premier point de celui-ci. »

* * *

II – FAITS MARQUANTS DES ACTIVITES DES SERVICES DEPUIS LE 7 FEVRIER 2011

Michel CARADOT, Directeur de l'Information économique et de la Communication, présente les actions et faits marquants des différents services de la CCI, depuis le 7 février 2011.

Claude PATARD présente ensuite les actions de la CCI en faveur de l'alternance et de l'apprentissage, en s'appuyant sur un document de deux pages, qui figurera dans le prochain numéro d'Actuéco et qui a été distribué à tous les participants.

La CCI, depuis de nombreuses années, a fait de ces actions, une de ses priorités et il rappelle à cette occasion, le rôle du développeur apprentissage, chargé de visiter les employeurs non utilisateurs de l'apprentissage afin de les inciter à prendre des jeunes, notamment des apprentis sortant des CFA gérés par la CCI, et de les aider dans la phase de conclusion des contrats.

Jean-Philippe ANCIAUX soulève le problème des élèves en rupture de contrat, qui ne sont pas contactés par les entreprises et propose que le développeur apprentissage puisse jouer un rôle dans les relations entre ces entreprises en recherche d'apprentis et ces élèves, en rupture de contrat.

Françoise MATHIEU-HUMBERT, directrice du CFA automobile de Mâcon, souhaite que les CFA soient tenus informés, car certaines entreprises sont effectivement à la recherche d'apprentis en cours d'année.

Roger DONGUY s'interroge quant à lui sur le rôle des acteurs. A cette occasion, il est rappelé que le rôle de la CCI dans ce domaine, est d'aider les entreprises qui souhaitent prendre des apprentis, et de faire connaître les services qu'elle peut apporter.

III – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 FEVRIER 2011

Après s'être assuré que le quorum était atteint, le Président ECHALIER soumet à l'approbation des membres, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 7 février 2011

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

IV – MEMBRES ASSOCIES

4.1 – Accueil des Membres associés

Neuf membres associés ont été désignés lors des deux précédentes assemblées générales.

Le Président ECHALIER accueille aujourd'hui et installe comme membres associés :

- Paul **ALEXANDRE**, qui dirige des magasins d'optique dans le Chalonnais et qui est parallèlement Président de l'association de commerçants « Chalon Commerces » (excusé).
- Pascal **BERTOLINI**, directeur général de la SAS S.C.O.B., spécialisée en maçonnerie à LA CHAPELLE DE GUINCHAY (excusé).
- Bernadette **de SAINT JEAN**, qui exploite la fabrique de chemises « LES ATELIERS GAUTHIER » à CHALON-SUR-SAONE
- Nathalie **DURAND**, qui dirige la société LES HOTELS DE CHALON (enseigne HOTEL MERCURE) à CHALON-SUR-SAONE (excusée).
- Stéphane **GIRAUD-CARRIER**, Président de la fabrique de produits réfractaires FAUCHON BAUDOT à PARAY LE MONIAL
- Evelyne **GROS**, co-gérante de la SARL TRANS-PRIMEURS à SORNAY et parallèlement
 - 1^{ère} vice-présidente du Pays de la Bresse Bourguignonne et secrétaire adjointe du Conseil de développement de la Bresse Bourguignonne
 - Secrétaire de Bresse Initiative
 - Trésorière de Zoom entreprises à Louhans
- Jacques **LACROUTE**, agent immobilier à MACON
- Pascale **PIERRE**, gérante de la société de services à la personne SDP à GIVRY (excusée)
- René **TABAKIAN**, exploitant du Grand Garage TABAKIAN à MACON
Membre associé lors de la mandature 2005-200 et membre élu de l'ex CCI de Mâcon-Charolles-Tournus. Il représente la CCI dans divers organismes : Centre de Gestion Agréé, CAMVAL, ADEMVVAL, Commission de dépannage, Mission locale du Mâconnais, Parc des expositions de Mâcon

4.2 – Désignation de nouveaux membres

Au total, la CCI peut désigner 25 membres associés ; il reste donc 16 postes à pourvoir. Il est proposé aujourd'hui à l'Assemblée de solliciter :

- Roland **BACHELARD**, constructeur à CHATENOY-LE-ROYAL
- Sylvie **BOUDOT**, agence de publicité au CREUSOT
- Nathalie **BRUNEL**, commerçante à PARAY LE MONIAL
- Patrick **BURDY**, bâtiments-béton à CIEL

- Jacques **CHARVET**, récupérateur à CRISSEY
- Yann **CHEVAUCHET**, chauffagiste à DRACY LE FORT
- Edouard **CHOPLAIN**, conseil en informatique à BUXY
- Pascal **DUMONT**, mécanique à DRACY LE FORT
- Elisabeth **MARECHAL**, bureau d'études à CHALON SUR SAONE
- Ginette **PATISSIER**, agence de voyages à CHARNAY-LES-MACON
- Alain **RAQUIN**, modeleur à MELAY
- William **ROUSSOT**, transports à CRISSEY

Soit douze personnes, sous réserves de leur acceptation, désignées comme membres associés.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :

- **Désignent, sous réserves de leur acceptation, les 12 personnes désignées ci-dessus,**
- **Disent que ces membres associés seront installés lors de la prochaine assemblée générale.**

V – PLAN DE MANDATURE

5.1 – Projet de plan de mandature 2011 - 2015

Le Président s'adresse à l'Assemblée et indique qu'à l'aube d'une nouvelle mandature consulaire qui coïncide avec les retombées de la crise financière et économique et avec une nouvelle distribution des actions entre le niveau régional et départemental, il est nécessaire d'établir un programme de mandature qui pourrait être mis en œuvre par la CCI 71.

Ces propositions devront tenir compte des tendances actuelles qui apparaissent de plus en plus clairement :

Au niveau national, la crise économique affecte principalement les territoires industriels. Les régions dont l'activité est orientée vers le tertiaire, ont été les plus préservées (Insee-mai 2010).

A ce stade, les recommandations peuvent s'inscrire dans une proposition globale de prolongement et de renouvellement des pratiques en matière de développement économique local, départemental ou régional qui prennent en compte ce contexte particulier.

Un renforcement de l'échelon consulaire régional à définir tant au niveau fonctionnel, opérationnel et de l'interaction entre la CCIR de Bourgogne et la CCI de Saône-et-Loire.

Au niveau départemental, les entreprises s'accordent à dire que l'agglomération Lyonnaise est la première zone d'influence (diagnostic Saône-et-Loire 2015). C'est un enjeu majeur pour l'avenir du département. Quelles synergies faut-il construire avec la région Rhône-Alpes dans le cadre de la solidarité bourguignonne ?

Notre territoire présente des faiblesses : un secteur tertiaire insuffisamment développé, un flux migratoire des jeunes négatif, une population vieillissante et des bassins d'emplois avec des spécificités différentes.

Mais il possède également **un capital attractif** : des conditions d'implantations favorables, une main d'œuvre de culture industrielle, des infrastructures autoroutières nord-sud, deux gares TGV, la proximité d'aéroports internationaux, un excellent réseau de voies d'eau... à cela s'ajoute une qualité de vie remarquable avec le patrimoine, l'environnement, la gastronomie,...

A partir de ce constat, la CCI 71 décide d'accompagner les entreprises de Saône-et-Loire pour leur permettre d'évoluer et d'agir pour ne pas subir. **C'est l'objectif du programme de mandature de notre CCI.**

A partir des éléments recueillis, les commissions, le bureau et les services de la CCI proposent dix objectifs prioritaires , à savoir :

- être le porte-parole des 19000 entreprises du département
- participer à l'organisation de la gouvernance politique et technique de la CCIR Bourgogne et définir les collaborations avec la CCIT 71
- engager des actions économiques en faveur des savoir-faire existants, de l'économie endogène et des activités non-délocalisables
- faire émerger des domaines d'excellence dans l'industrie, les services aux entreprises et le commerce pour valoriser et maintenir les savoir-faire
- faire apparaître de nouveaux marchés à forte valeur ajoutée
- renforcer les synergies avec les acteurs du développement territorial et du développement durable
- valoriser et promouvoir l'esprit entrepreneurial et les territoires
- favoriser le développement des compétences dans les entreprises de notre territoire
- faciliter l'intégration des jeunes et des demandeurs d'emploi dans le monde de l'entreprise
- prévenir les mutations technologiques et les mobilités professionnelles dans les entreprises

Ces dix axes prioritaires qui visent :

- **à construire une vision commune pour mieux mobiliser**
- **à engager la CCI au service des entreprises du département**

ont fait l'objet des travaux des commissions et ont été déclinées en actions à mettre en œuvre.

Le Président présente ensuite les 10 axes prioritaires avec Pascal LEYES, Directeur général adjoint.

Le projet de programme de mandature est projeté au fur et à mesure de la présentation et figure dans les dossiers qui ont été distribués en début de séance.

Le Président donne ensuite la parole aux présidents des commissions pour qu'ils fassent part à l'Assemblée des travaux des commissions.

5.2 – Compte rendu des Commissions

Elaboration du programme de mandature : contribution des Commissions

5.2.1. – Commission « Formation professionnelle et Emploi » du 22 mars 2011

Rapporteur : Antoine DIAZ, Président de la commission

Les points suivants ont été présentés à la Commission :

- les activités des services formations
- le bilan et les actions de la mandature précédente,

- la méthodologie du fonctionnement des commissions
- la contribution au programme de mandature formulée à partir des réflexions et propositions individuelles des élus.

I – le contexte

Les CCI constituent le deuxième réseau national de formation. Elles forment chaque année près de 420 000 stagiaires. Notre Chambre contribue à cet effort en accueillant :

- ✓ 5000 stagiaires pour 300 000 heures de formation (120 contrats de professionnalisation, 200 demandeurs d'emploi en reconversion et 510 apprentis au CFA automobile de Mâcon), auxquels il convient d'ajouter les 1300 apprentis du CIFA de Mercurey.
- ✓ au fil des années, les centres de formation de la CCI 71 ont construit une offre de formation de pointe au service des entreprises et des particuliers, notamment dans les activités tertiaires où elles font référence : métiers de l'automobile, commerce/vente, gestion, langues vivantes, bureautique, management...

II – des propositions pour le programme de mandature

➤ pour les chefs d'entreprises, gérer et développer les ressources humaines :

- ✚ développement des compétences techniques, commerciales ou managériales de leurs collaborateurs.
- ✚ engagement de plan de formation pour leurs équipes : la CCI 71 propose des formations dans les secteurs suivants : management, commerce, entrepreneuriat, gestion, multimédia, bureautique, environnement, sécurité. Plusieurs formules sont à disposition : stages courts ou longs, formations professionnelles inter-entreprises ou intra-entreprises, formations diplômantes, VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

➤ pour les jeunes, participer à leur orientation et définir un projet personnel et professionnel en associant « formation initiale » et « formation professionnelle »

Ce projet personnel et professionnel nécessite une analyse précise des étapes de l'orientation, de la formation initiale jusqu'aux étapes de la vie professionnelle et doit permettre de

- ✚ faire le point sur le parcours et la situation scolaire
- ✚ échanger sur les pistes d'orientation professionnelle
- ✚ faire un choix sur les métiers qui les attirent
- ✚ valider le projet professionnel.

➤ pour les salariés, la formation continue pour assurer leur emploi, pour progresser dans leur fonction et responsabilités

La formation continue offre des pistes pour enrichir les parcours professionnels :

- ✚ envisager une mobilité, une réorientation ou une reconversion professionnelle
- ✚ créer ou reprendre une entreprise
- ✚ valoriser des acquis par une formation diplômante
- ✚ accéder à des postes de management.
- ✚ favoriser par la formation le recours à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

➔ pour l'emploi

- ✚ être présents aux côtés des Pouvoirs Publics et de Pôle Emploi dans tous les dispositifs favorisant la formation du personnel dont les entreprises ont besoin.
- ✚ développer les moyens de promotion de nos formations et tout spécialement de nos formations par alternance et par apprentissage.

5.2.2. – Commission « Commerce et Services aux Particuliers » des 7 mars et 11 avril 2011

Rapporteur : Pierre PETITJEAN, Président de la commission

Les points suivants ont été présentés à la Commission :

- ➔ le bilan de la mandature précédente,
- ➔ la méthodologie du fonctionnement des commissions
- ➔ les tendances actuelles et les nouvelles habitudes de consommation.
- ➔ des propositions pour le programme de mandature formulées à partir des contributions et réflexions des élus.

I – le contexte

Le commerce a subi ces dernières années des évolutions majeures. Après le développement des grandes surfaces par le secteur des enseignes à forte notoriété, l'émergence des TIC, la modification des comportements d'achat des ménages, il semble que de nouveaux concepts de consommation émergent. Ils reposent sur des notions de proximité et d'équipements à taille humaine où la relation avec le client retrouve toute sa place.

Les activités économiques du commerce et des services à la personne assurent une fonction essentielle dans l'équilibre et l'attractivité de notre territoire. En complément du rôle économique qui leur est dévolu, ils constituent également un lieu d'échange, de liens sociaux, d'animation dans un contexte économique en évolution permanente.

Une grande partie des fonctions qui en découlent sont rendues possibles grâce aux entrepreneurs et commerçants qui ont décidé d'assurer une mission de proximité avec l'objectif de mieux servir les clients. Cependant, le commerce et les services à la personne ont vécu de profondes évolutions lors de la dernière décennie.

Pour faire face à cet environnement concurrentiel, ce secteur doit s'adapter en permanence aux nouvelles exigences et habitudes des consommateurs

C'est dans cet esprit que la commission Commerce et Services aux Particuliers formule des propositions d'intervention destinées à soutenir le développement de ce secteur d'activité.

II – des projets pour le programme de mandatures

Ces propositions prennent en compte, les tendances qui apparaissent de plus en plus clairement :

- ✚ **s'impliquer dans la politique de réflexion** sur l'urbanisme commercial et contribuer à une politique coordonnée de l'aménagement des territoires ruraux et urbains en participant au, PLU ...
- ✚ **aider les entreprises pour leur développement** ou dans les différentes étapes de leur parcours (création, modernisation, développement, diversification, revalorisation, transmissions).
- ✚ **apporter des outils d'observation économique** et d'aide à la décision par la collecte d'informations sur les habitudes et les évolutions des consommations au niveau local.
- ✚ **avec les UCIA**, définir et mettre en œuvre au plan départemental des **actions de mobilisation, de développement et de sensibilisation** du commerce et des services à la personne en partenariat avec les collectivités locales.
- ✚ saisir les opportunités du **secteur commerce et des services à la personne** en comprenant mieux les évolutions sectorielles (consommation des seniors, commerce de centre-ville, familles monoparentales, e-commerce, amplitude d'ouverture, habitudes d'achat ...)
- ✚ formaliser et exprimer **les nouveaux concepts** par l'échange d'expérience et la mise en valeur des actions (animation des unions commerciales, appui-conseil, fonds de concours ...)
- ✚ **fidéliser et développer la clientèle** (formation, carte de fidélité, chèque cadeau ...)
- ✚ sensibiliser les commerçants au **développement durable** (déchets, éclairage, emballages ...)

5.2.3. – Commission «Industrie, Services aux Entreprises et Environnement» du 5 avril 2011

Rapporteur : Alexandre VION, Président de la commission

Les points suivants ont été présentés à la Commission :

- un point de la conjoncture économique en recueillant l'avis des élus présents.
- le bilan et les actions de la mandature précédente, en particulier celles développées, pour soutenir l'évolution, la transmission-reprise d'entreprises, la sécurité et l'environnement.
- des propositions pour le programme de mandature formulées à partir des contributions et réflexions individuelles des élus.

I – le contexte

Jusqu'à présent, les actions de soutien au développement économique reposaient principalement sur des dispositifs d'appui aux créateurs d'entreprises et sur l'aide aux recrutements de personnel. Ces mesures mériteraient plus d'encouragement et de détermination en particulier pour l'appui aux entreprises en développement, aux territoires défavorisés et à l'économie endogène, de façon à :

- ✓ soutenir l'industrie par une action offensive : le département dispose d'un tissu puissant et dynamique. Il faut continuer de le soutenir pour conserver le savoir-faire et affirmer son excellence.
- ✓ rester efficace sans se disperser : concentrer les forces d'intervention sur l'émergence de nouveaux marchés non délocalisables et miser sur le développement de quelques secteurs à potentiel comme par exemple, l'énergie, les technologies associées aux éco-activités et la santé (alimentation et vieillissement de la population), le ferroviaire, la multimodalité pour les composants lourds.
- ✓ développer les services supports et fonctions mutualisées aux entreprises industrielles : environnement, sécurité, ressources humaines, bureaux d'études, TIC, fonctions innovantes en marketing et publicité.
- ✓ améliorer l'attractivité du département, en soutenant les territoires ruraux ou en difficultés, en développant des pôles d'excellence et de savoir-faire et en valorisant l'axe Mâcon-Chalon.
- ✓ exploiter l'atout de la proximité des grands donneurs d'ordres, en profitant de l'énorme marché de proximité de la Région Rhône-Alpes et en encourageant l'export.
- ✓ Incorporer aux programmes économiques des phases d'actions temporaires, sous formes de campagnes annuelles ou d'actions « coup de poing » (Entrez dans l'entreprise, mesures du plan de relance, plans de revitalisations, FNRT ...)

II – des propositions pour le programme de mandature

Elles concernent les thématiques suivantes :

L'environnement et l'énergie par :

- ✓ la proposition de diagnostics aux entreprises avec l'aide d'un chargé de mission cofinancé par l'ADEME
- ✓ la réduction de la consommation d'énergie, de matières premières et d'eau
- ✓ la réduction, le traitement et la valorisation des déchets,
- ✓ l'encouragement des comportements éco-responsables
- ✓ le bilan carbone
- ✓ la réalisation et la mise en place de plan d'action : optimisez votre énergie.

L'appui et conseils en identifiant les besoins insatisfaits

- ✓ diagnostic des nouveaux besoins
- ✓ identification des besoins insatisfaits permettant ainsi de conserver une relation de proximité avec le ressortissant.

La transmission PME/PMI

- ✓ poursuite du travail engagé ces deux dernières années
- ✓ sensibilisation et aide à la transmission notamment en zone rurale

La constitution d'une offre de compétences en temps partagé

- ✓ en sécurité/environnement
- ✓ en qualité et ressources humaines

- ✚ Le maintien des savoir-faire existants et de l'économie endogène
 - ✓ émergence de valeur ajoutée
 - ✓ identification des besoins non satisfaits
 - ✓ proximité des ressortissants sur le terrain
 - ✓ valorisation des pôles d'excellence pour améliorer l'attractivité des territoires
 - ✓ développer les groupements d'entreprises et les clusters.

- ✚ Le développement de nouveaux marchés en facilitant les relations avec les grands donneurs d'ordre.

- ✚ Assurer la promotion du département à l'extérieur par la recherche de nouvelles implantations industrielles ou liées à l'industrie.

5.2.4. – Commission « Hôtellerie-Tourisme-Restauration » du 6 mars 2011

Rapporteur : Pascal GIRARDOT, Président de la commission

Les points suivants ont été présentés à la Commission :

- ➡ rappelé les grandes lignes et les actions de la mandature précédente.
- ➡ exposé la méthodologie du fonctionnement de la commission
- ➡ présenté les propositions pour le programme de mandature formulées à partir des contributions et réflexions des élus.

I – le contexte

Le département de Saône-et-Loire est une destination « verte » qui possède de nombreux atouts touristiques et notamment une richesse des paysages et des sites patrimoniaux qui méritent d'être mieux valorisés tant en France qu'à l'Étranger.

Plusieurs constats sont partagés :

- l'offre touristique reste diffuse,
- l'image de la Saône-et-Loire en qualité de destination touristique est loin d'être avérée et lisible.

Par ailleurs, la présence des acteurs de la promotion touristique va en s'amenuisant :

- l'échelon départemental réduit le budget promotionnel de la Saône et Loire.
- la Région Bourgogne qui souhaite se concentrer sur les canaux et les véloroutes va réduire le reste de ses autres interventions
- les Offices de Tourisme survivront-ils aux difficultés budgétaires qu'ils rencontrent ?
- les Pays ajoutent à la confusion en développant une compétence tourisme exclusivement territoriale et localisée, qui n'est pas soutenue par des savoir-faire vérifiés et sans réelle concertation avec les entreprises et les partenaires.

La CCI, à audience départementale, peut mobiliser autour d'elle les **entreprises actrices** qui doivent comprendre que le développement général leur profitera.

La mandature prochaine doit permettre à la CCI de persévérer dans l'affirmation de sa place dans l'économie touristique du département et spécialement auprès de tous les professionnels du secteur si elle poursuit sa présence à différents niveaux. Elle s'est en effet de plus en plus spécialisée au cours des années passées :

Auprès des entreprises :

- ✓ en leur apportant appui et conseils aux fins d'améliorer leurs performances individuelles ;
- ✓ en mettant en place avec elles et pour elles des actions collectives aux fins de dynamiser le tissu et l'attractivité de l'offre et là encore, d'accroître les performances individuelles.

Auprès des promoteurs et prescripteurs de la Saône-et-Loire que sont, à différents niveaux d'intervention, le CRT, le CDT et les Offices de Tourisme en tant que partenaires de leurs opérations.

II – des propositions pour le programme de mandature

- ✚ Poursuivre **nos actions de conseil et d'appui aux entreprises du secteur marchand**, en insistant particulièrement sur les actions de qualification de l'offre ; à savoir : maintien du tissu (transmission, mise aux normes) et sur les actions de développement du tissu (modernisation, démarches de qualité), paraît primordial.
- ✚ Proposer à la CCI de jouer le **rôle de fédérateur pour renforcer les partenariats** et mutualiser les moyens.
- ✚ **Explorer et exploiter des niches de développement** jusque là méconnues ou jugées insuffisamment dignes d'une action. Il s'agit notamment :
 - des traditions et des terroirs
 - des voies navigables
 - du tourisme culinaire
- ✚ Une prospection, la recherche de pratiques innovantes, notre présence sur le terrain, autorisent la mise en place d'un programme d'actions collectives avec les organismes compétents qui remplira le double objectif d'accroissement de la notoriété, de la fréquentation touristique et de l'augmentation concomitante de l'activité des entreprises.

5.2.5. – Commission « APROPORT » du 12 avril 2011

Rapporteur : Jean-Pierre RIFFIER, Président de la commission

L'objectif principal de cette rencontre était de présenter aux nouveaux Membres les actions conduites par le service portuaire de la CCI :

- concernant APROPORT, service portuaire de la CCI 71 : ses missions, ses équipements et l'évolution de ses activités ;
- concernant PORTS-INTER, filiale logistique et commerciale d'APROPORT : le rôle de la société ;
- et les enjeux des nouveaux trafics ferroviaires COMBIWEST et RAIL LINK EUROPE ;

et un point a été fait sur les grands dossiers et problématiques en cours :

- PORT de PAGNY : partenariat au niveau du fonctionnement et projet de création d'une navette fluviale conteneurisée actuellement mise en attente ;
- CHANTIER NAVAL de CHALON : arrêt de son fonctionnement et conséquences pour la réparation et l'entretien des bateaux.

Cette Commission a également arrêté les orientations et objectifs d'APROPORT dans le cadre de l'élaboration du plan de mandature 2011-2015 de la CCI de Saône et Loire, dont les actions vont être proposées à cette Assemblée.

➤ présentation du service APROPORT et de sa filiale PORTS-INTER

APROPORT, service portuaire de la CCI 71, représente :

- un volume global annuel de 3 millions de tonnes, tous modes de transport et de trafics confondus, dont
 - 1,2 million par voie d'eau, soit plus de 1500 bateaux chargés ou déchargés ;
 - 0.2 million par fer ;
 - 1,6 million par route ;
- un effectif de 50 agents (complété par du personnel intérimaire équivalent 5 agents temps plein)
- un chiffre d'affaires annuel HT de 4,760 millions d'euros en 2010 ;
- par son niveau d'activité voie d'eau, APROPORT se place au 5^{ème} rang du classement des ports fluviaux français, après Paris, Strasbourg, Mulhouse, Nancy-Metz.

En termes d'évolution d'activités, APROPORT constate sur cette dernière décennie :

- une progression de 55 % des trafics en mode voie d'eau entre 2000 et 2010 (hors sables et graviers)
- en revanche, une baisse chronique de l'activité ferroviaire, représentant - 70 % en 2010 par rapport à 2000.

Dans cette perspective de développement des trafics ferroviaires, APROPORT enregistre le démarrage en 2011 de deux nouveaux trafics réalisés en ferroviaire :

- à Mâcon, trafic COMBIWEST :
Il s'agit de la mise en place d'une desserte ferroviaire depuis janvier 2011 en substitution d'une approche tout camion entre RENNES / MACON et LYON représentant un demi train jour pour le port de Mâcon, constitué de caisses mobiles réfrigérées adaptées au transport de produits frais par modes routier et ferroviaire.
L'enjeu est de disposer de l'homologation des moyens humain et technique pour accéder au réseau ferré national afin d'assurer la desserte terminale entre la gare de Mâcon et le port, sous traitée actuellement à un opérateur privé. La CCI examine les conséquences et engagements financiers pour APROPORT.
- à Chalon, trafic RAIL LINK EUROPE :
Il s'agit d'une nouvelle liaison ferroviaire en transport massifié de conteneurs maritimes entre LE HAVRE/CHALON et LYON représentant la livraison de 2 trains et demi par semaine sur le port de Chalon pour réception et expédition de conteneurs depuis le terminal, et ne nécessite aucun moyen technique complémentaire.

Une présentation de la SARL PORTS-INTER a permis aux Membres de la Commission de mieux appréhender le rôle et les missions de cette société, considérée comme le service logistique et commercial d'APROPORT.

➤ plan de mandature 2011-2015 : orientations et objectifs pour APROPORT, service portuaire de la CCI 71

La Commission a validé les pistes proposées sur les orientations et objectifs d'APROPORT pour la nouvelle mandature 2011-2015 :

1 – au niveau du quotidien :

- favoriser le développement et l'épanouissement de nos agents par l'accroissement des compétences (formation, métiers nouveaux, etc. ...) et la promotion d'une ambiance stimulante propre à la réalisation professionnelle et au travail d'équipe ;
- tendre vers l'excellence portuaire telle que définie dans notre politique qualité ;
- maintenir un bon niveau d'entretien de nos infrastructures et de nos matériels ;
- maîtriser notre obligation de service public pour accroître nos performances ;
- accroître et diversifier nos activités par une action commerciale de proximité renforcée ;
- continuer la mise en œuvre des dispositions du plan de retour à l'équilibre.

2 - au niveau local et régional :

- orienter les investissements publics à court et moyen termes pour améliorer les raccordements aux différents modes terrestres nécessaires pour élargir notre zone d'influence;
- prévoir et protéger les emprises foncières indispensables au développement de nos plates-formes (SCOT, PLU ...);
- participer aux différents plans ou schémas portés par les collectivités locales, le département et la région pour favoriser le report modal (Plan Energie Climat, contrats de projet, SMADT, etc...).

3 - au niveau de l'environnement professionnel :

- renforcer notre partenariat avec les ports maritimes de Marseille/Fos et Sète ;
- renforcer notre partenariat avec les autres ports intérieurs du bassin Rhône-Saône ;
- être un acteur majeur de la création du Comité des Ports du bassin Saône-Rhône Méditerranée promu par VNF ;
- promouvoir la logistique multimodale et nos plates-formes en se dotant de moyens humains et financiers supplémentaires ;
- s'inscrire dans la politique nationale de « la route fluviale intelligente » et du Grenelle de la mer.

Le Président Bernard ECHALIER a fait le point sur la mise en œuvre du plan de retour à l'équilibre des comptes du service APROPORT, mentionné au premier chapitre des actions à engager.

Ces éléments sont repris sous une forme condensée dans les propositions plus larges pour la mise en place des objectifs prioritaires du projet de mandature au paragraphe « l'aménagement du territoire et les équipements » dont je vais vous donner lecture maintenant.

- **Tenir compte des besoins des entreprises et de l'économie** dans l'élaboration des documents d'urbanisme (P.L.U, S.C.O.T).
- **Favoriser la présence d'équipements et d'équipes d'animation**, pour attirer et fixer des créations d'entreprises en participant aux projets de pépinières d'entreprises et aux travaux des structures de développement aux côtés des collectivités territoriales.
- **Etre présents dans le débat et les instances de décisions** pour les projets structurants pour le territoire (R.C.E.A., L.G.V....)
- **Renforcer la multimodalité et l'attractivité de nos ports :**
 - ✚ en favorisant la voie d'eau avec un partenariat avec les grands ports maritimes, en recherchant les moyens techniques pour l'entretien des bateaux (slip-way).
 - ✚ en mettant en place sur nos ports des solutions ferroviaires de type « opérateur ferroviaire de proximité ».
 - ✚ en développant la politique commerciale en direction des chargeurs et des transporteurs routiers.
- **Participer à l'organisation des ports de Bourgogne et du bassin Rhône-Saône**, notamment dans le cadre de la politique nationale de « la route fluviale intelligente ».

5.2.6. – Commission « Information Economique »

Rapporteur : Yves TOITOT, Président de la commission

I – le contexte

Le déplacement des centres décisionnels et les conséquences de la mondialisation modifient tant les systèmes de production industrielle, de distribution commerciale que de services aux entreprises.

Les ressortissants de la CCI de Saône-et-Loire ne sont pas épargnés par ces logiques productives et organisationnelles. Ils souhaitent donc pouvoir identifier des nouveaux domaines économiques à fort potentiel de développement en :

- ✓ valorisant notre territoire, nos entreprises et nos matières premières
- ✓ participant à l'émergence de projets structurants de grappes d'entreprises pour des filières industrielles, commerciales ou de services, prioritaires pour notre département.
- ✓ s'appuyant sur une expertise en systèmes d'information et d'intelligence économique.

La maîtrise de l'information est devenue aujourd'hui un atout essentiel, tant dans la conquête de nouveaux marchés que dans la sécurisation des partenariats commerciaux. Exploiter la bonne information, au bon moment est souvent décisif dans le développement de l'entreprise mais, par manque de temps, l'accès à ces renseignements a longtemps été limité pour les PME-PMI.

La CCI détient de nombreuses informations économiques qu'elle peut mettre à disposition des ressortissants ou de ses partenaires, notamment les collectivités territoriales.

II – des propositions pour le programme de mandature

- ✚ Participer à la création ou au développement d'outils d'information** permettant aux entreprises et aux collectivités territoriales d'avoir une information favorisant la production d'études et participant à l'émergence de projets structurants (schéma de développement commercial, S.C.O.T., Clusters ...)
- ✚ Mettre à la disposition des entreprises**, des clubs, des pôles de compétitivité, des collectivités, de la CCI et en particulier de ses commissions thématiques, les méthodes et les moyens de l'intelligence économique (veille stratégique, informations statistiques ...) et les observatoires des données locales.
- ✚ Identifier et étudier les nouveaux domaines économiques** à potentiel de développement en produisant les études correspondantes tant au niveau des thématiques, des secteurs professionnels que des territoires.
- ✚ Promouvoir la réflexion économique.** Il s'agit de mettre à disposition l'information (Site Internet, publications, Baséco ...) et d'organiser le débat autour des grands thèmes de réflexion par des conférences, des journées thématiques, des séminaires ...).

A l'issue de cette présentation, les membres présents prennent acte des dix objectifs prioritaires et des propositions d'actions émises par les présidents des commissions pour le programme de mandature, étant entendu qu'ils pourront, s'ils le souhaitent, abonder de leurs propositions, ces réflexions.

Evelyne GROS tient à souligner, dans les propos tenus plus avant, la volonté de la CCI de participer aux SCOT et insiste sur l'importance de la contribution de la CCI dans ces projets d'aménagement.

VI – DELIBERATIONS

6.1 – Projet de Parc National des zones humides : adhésion à AGATHE BFC

Rapporteur : Bernard ECHALIER, Président

Dans le cadre du Grenelle Environnement, le Gouvernement s'est engagé à lancer une stratégie de création d'aires protégées dans l'objectif de préserver, sous 10 ans, 2% du territoire terrestre métropolitain par des espaces «fortement protégés». Pour ce qui concerne les parcs nationaux, il s'agit en particulier de compléter le réseau actuel par 3 nouveaux parcs :

- **un parc national terrestre et marin méditerranéen,**
- **un parc national de feuillus de plaine,**
- **un parc national des zones humides** avec 3 projets soumis à consultation dont celui de la Basse Vallée du Doubs-Bresse

Le périmètre du projet de Parc s'étendrait sur 72.000 hectares situés à cheval sur 3 départements (Doubs, Jura, Saône et Loire) soit 20.000 ha dont 11.000 hectares sont attendus en zone cœur de Parc classée et fortement protégée.

Dans les 3 départements concernés, l'annonce du projet du Parc National zones humides basse vallée du Doubs a suscité une vive réaction.

Côté Saône-et-Loire, les professions agricoles, les coopératives, les syndicats agricoles, se mobilisent contre ce projet de Parc National, jugé lourd de conséquences économiques et sociales. Les conséquences pour les entreprises industrielles et commerciales sont également importantes.

Une association a été créée : Association Garantissant l'Avenir du Territoire, des Hommes et de l'Environnement en Bourgogne/Franche-Comté (AGATHE BFC).

L'objectif de cette association est de *«Promouvoir un modèle de développement qui concilie les activités économiques, sociales et culturelles, la gestion de l'espace rural et de s'opposer à tout projet qui remettrait en cause l'activité ou les activités de ses membres et notamment le projet de Parc national de zones humides de la Bresse et de la Basse Vallée du Doubs ».*

La CCI du Jura a décidé d'adhérer à cette association, et la CCI de Saône-et-Loire est sollicitée.

le Bureau de la CCI a examiné cette question au cours de sa réunion du 12 avril dernier et s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la CCI à cette Association, AGATHE BFC.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- **de confirmer l'adhésion de la CCI à l'Association Garantissant l'Avenir du Territoire, des Hommes et de l'Environnement en Bourgogne/Franche-Comté (AGATHE BFC),**
- **de désigner Sylvie BOUILLARD, Trésorière adjointe, comme représentant de la CCI à cette association.**

6.2 – E.B.S. : dissolution de l'association

Rapporteur : Gilles PENET

L'Association « ENTREPRENDRE EN BOURGOGNE DU SUD » a été constituée en 1992 entre :

- la CCI de Saône-et-Loire
- la Communauté Le Creusot-Montceau
- la Ville de Montceau
- la Ville du Creusot.

Son objet est la gestion de bureaux et d'ateliers, quai Jules Chagot à Montceau-les-Mines et la mise à disposition de services aux entreprises et ce, spécialement aux entreprises nouvelles.

Au fil des années, le rôle d'EBS s'est modifié. La partie accueil/services aux entreprises nouvelles, la notion de pépinières pour l'accueil temporaire des entreprises nouvelles n'est plus une activité importante d'EBS.

EBS est devenu un gestionnaire d'immobilier d'entreprises.

La CCI 71 a fait connaître, dès l'assemblée générale du 20 avril 2010, aux élus de la CCM, son souhait de se retirer d'EBS car la CCI ne souhaite pas gérer de l'immobilier mais souhaite se consacrer aux créateurs d'entreprises.

Les démarches entreprises en ce sens sont sur le point d'aboutir, sachant que les différents problèmes techniques et pratiques sont en cours d'examen pour trouver les bonnes solutions.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- **d'autoriser la CCI à se retirer de l'association EBS, ce qui entraînera sa dissolution**
- **d'autoriser le Bureau de la CCI à arrêter les conditions de la dissolution et la prise en charge des conséquences financières éventuelles**
- **de dire la volonté de la CCI d'intervenir sur le territoire de la CCM et plus généralement sur l'ensemble du département au niveau des prestations offertes aux créateurs d'entreprises, aux entreprises nouvelles dans le cadre des pépinières qui accueillent des entreprises pour une durée inférieure à deux ans.**

6.3 – Création d'un Comité des Ports du bassin Saône Rhône Méditerranée

Rapporteur : Jean-Pierre RIFFIER

Afin de répondre à une logique de bassin tant en termes d'économie des transports qu'en termes d'aménagement du territoire, une politique contractualisée dans le domaine du transport fluvial a été mise en place grâce au Contrat de Projet Interrégional Etat Régions dit « Plan Rhône » qui offre un cadre institutionnel de gouvernance à la bonne échelle.

Le CPIER « Plan Rhône » a fait ses preuves dans le domaine de la mise en cohérence des politiques d'aménagement et la coordination des investissements nécessaires à l'équilibre et au développement du bassin fluvial Rhône Saône Méditerranée.

Par ailleurs, concernant l'aspect opérationnel, il est essentiel que les acteurs portuaires et les gestionnaires du réseau fluvial, de la même façon, mettent en place un cadre de travail collectif pour coordonner leurs actions et structurer leur coopération.

Le développement des ports intérieurs constitue en effet une priorité et leur dynamisme conditionne la croissance du trafic fluvial.

Aussi, afin d'assurer la coordination stratégique du développement portuaire, il a été décidé de créer un Comité dénommé « **Comité des ports du bassin Saône-Rhône-Méditerranée** ».

Ce comité serait placé sous l'égide du préfet de bassin et rassemblerait, dans l'immédiat, les acteurs portuaires et les gestionnaires du réseau fluvial suivants :

- Voies navigables de France,
- la Compagnie Nationale du Rhône,
- le Syndicat Mixte du Technoport de Pagny,
- La SAS Pagny Terminal,
- la CCI de Saône-et-Loire pour son service portuaire Aproport,
- la CCI de Villefranche,
- Lyon Terminal,
- la CCI de Nord Isère,
- la CCI de Valence,

- la CCI de Nîmes,
- la CCI d'Avignon et du Vaucluse,
- la CCI d'Arles,
- Le Grand Port Maritime de Marseille
- Le port de Sète

Sa composition pourrait être modifiée par avenant.

Les objectifs de ce Comité seraient de :

- **partager une vision stratégique du développement portuaire du bassin,**
- **mener ensemble une politique active de conquête de nouveaux trafics en coordonnant leurs actions notamment dans le domaine de la prospection commerciale...**
- **coordonner leurs politiques d'exploitation afin d'accroître la pertinence et l'efficacité de leur réponse aux chargeurs,**
- **favoriser l'émergence de solutions innovantes**
- **améliorer l'efficacité du passage portuaire maritime,**
- **mutualiser certains moyens afin d'accroître leur efficience**

Il est prévu que le comité des ports se doterait d'un « **contrat de développement portuaire du bassin** » qui serait construit en s'appuyant notamment sur le schéma portuaire du bassin validé par les instances du Plan Rhône, et sur les documents stratégiques de chacun des ports (cahiers des charges, projet stratégique...). Ce contrat énoncerait les orientations partagées par les partenaires, et définirait un plan d'actions opérationnelles que les membres du comité des ports s'attacheraient à mettre en œuvre.

Le comité des ports se doterait également d'un **outil partagé de prospection de nouveaux trafics.**

Les instances de pilotage du comité des ports comprendraient :

- **un comité d'orientation**, composé des dirigeants de chacune des entités. Instance décisionnelle, il orienterait le travail du comité de pilotage technique.
- **un comité de pilotage technique**, composé des représentants techniques de chaque entité, qui élaborerait le contrat de développement portuaire du bassin, suivrait l'avancement des actions, formulerait toute proposition concourant à la réalisation des objectifs

Afin d'assurer les échanges nécessaires entre le comité des ports et les partenaires du Volet Transport du Plan Rhône, ces derniers seraient invités à participer au comité d'orientation.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité,

- **Se prononcent favorablement sur la création du comité dénommé « Comité des Ports Saône-Rhône-Méditerranée »,**
- **Autorisent le Président de la C.C.I. ou son délégué à signer le protocole fondateur correspondant et, plus généralement, à engager toutes démarches et signer tous documents en ce sens.**

Anne ESTINGOY, représentant Dominique LOUIS, Directeur Interrégional de Voies Navigables de France, se réjouit de cette décision, qui est souhaitée par l'ensemble des partenaires et indique que cette action ne peut se faire que si ces différents partenaires travaillent en étroite collaboration.

6.4 – Désignation et remplacement au niveau de la présidence et des membres des commissions statutaires ou spécialisées

Rapporteur : Bernard ECHALIER

I – Remplacement des mandats de Guy DELAPORTE

Guy DELAPORTE vient récemment de démissionner de ses fonctions de membre titulaire de la CCI de Saône et Loire. Il convient donc de pourvoir à son remplacement au sein des postes qu'il occupait et notamment son remplacement à la présidence de la commission information économique.

➔ Le Bureau de la CCI propose la candidature de : **Yves TOITOT**

II – Suite à sa demande, remplacement de Christophe Lethenet, Membre suppléant au sein de la commission consultative des marchés publics

Autres membres de la Commission

Titulaires : Alain CHANDIOUX, Président
Dominique BOURGOIS, Patrick DEPELLEY, Vincent LONGUEVILLE, Gérard MOREL, Yves TOITOT

Suppléants : Pierre PETITJEAN, Alain THOUVENOT

➔ Le Bureau de la CCI propose les candidatures suivantes :
Jean-Claude LAJUGIE – Michel ALAINE – Michel de LANVERSIN

III – Commission Paritaire Locale de la CCI : désignation de 3 suppléants

Les 4 titulaires sont : Bernard ECHALIER, Sylvie BOUILLARD, Pascal GIRARDOT et Yves TOITOT

➔ Le Bureau de la CCI propose les candidatures suivantes :
Antoine DIAZ, Pierre PETITJEAN, Alain THOUVENOT

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, approuvent ces désignations.

6.5 – Délégation de signatures au Directeur général adjoint

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Par délibérations en date des 21 décembre 2010 et 7 février 2011, l'assemblée générale a donné délégation de signatures au premier vice-président et au directeur général pour signer séparément certains actes et engagements précisément répertoriés.

Sur proposition du Directeur général et sans préjudice des délégations dont celui-ci est bénéficiaire, des collaborateurs ont reçu eux-mêmes délégation pour signer ces mêmes actes et engagements.

Il est proposé aujourd'hui à l'assemblée générale :

- **de donner délégation de signatures à Pascal LEYES, directeur général adjoint, pour les actes relatifs à :**

ADMINISTRATION GENERALE :

Organisation interne des services

Missions et déplacements

GESTION FINANCIERE :

Achats (commandes en exécution des budgets, contrats de crédit bail, conventions diverses, marchés) : pour les commandes et conventions uniquement et dans la limite de 7 500 €

Le tableau annexé au Règlement Intérieur de la CCI de Saône-et-Loire sera modifié en conséquence et transmis au Préfet de Saône-et-Loire.

Les membres présents, à l'unanimité, prennent acte de ces délégations de signatures

6.6 – Adoption du nouveau Règlement Intérieur de la CCI
--

Rapporteur : Bernard ECHALIER

La loi de réforme des CCI précise dans son article 40-II-2^{ème} alinéa que les règlements intérieurs des CCI devront être mis en conformité avec la loi au plus tard dans les six mois de l'élection ; celle-ci ayant eu lieu le 8 décembre 2010, la date limite est en principe le 8 juin 2011.

Etant donné l'importance qu'il y a à adopter un règlement intérieur qui tient compte du Règlement de la CCIR Bourgogne et compte tenu des travaux conduits par l'ACFCI sur ce sujet, la CCI n'est pas en mesure de présenter un projet de règlement intérieur pour cette assemblée.

Le projet en cours d'élaboration sera soumis au vote lors de l'assemblée générale du 27 juin 2011.

Dans l'attente, le Règlement Intérieur adopté le 16 Mars 2009 reste en vigueur, étant précisé que toutes les dispositions contraires à la loi et spécialement celles ajoutant des obligations non prévues par la loi sont nulles.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident que le Règlement Intérieur adopté le 16 Mars 2009 reste en vigueur, étant précisé que toutes les dispositions contraires à la loi et spécialement celles ajoutant des obligations non prévues par la loi sont nulles.

6.7 – Attribution de subventions hors délégations

Rapporteur : Bernard ECHALIER

I – Subvention MEDEF/CGPME

Afin d'éviter d'attribuer au coup par coup une subvention pour l'organisation de manifestations, il a été envisagé de proposer une enveloppe de 7.500 euros à deux organisations interprofessionnelles de Saône-et-Loire, le MEDEF et la CGPME, pour leur permettre de réaliser des actions auxquelles la CCI sera conviée et participera.

Le Bureau de la CCI, réuni le 12 avril dernier, a donné son accord de principe.

Il est demandé à l'Assemblée de décider :

- d'autoriser l'attribution d'une enveloppe annuelle de 7.500 euros à chacune des deux organisations interprofessionnelles
- d'inscrire au budget rectificatif 2011 la somme de 15 000 euros, sous réserve de la rédaction d'une convention avec le MEDEF et avec la CGPME précisant que :
 - la CCI 71 devra être conviée aux manifestations organisées et pourra y participer,
 - le versement de la subvention sera subordonné à la remise d'un compte rendu annuel d'utilisation de la subvention.
- d'autoriser le Président de la C.C.I. à signer la convention de participation avec le MEDEF et la CGPME.

II – Tribunaux de Commerce

La C.C.I. a accordé pour 2011 une subvention aux Tribunaux de Commerce sous la double forme :

- d'une subvention de 3.000 € par Tribunal attribuée par l'intermédiaire du fonds de concours des Tribunaux de Commerce,
- d'une subvention de 6.000 € attribuée à chacune des associations de Juges consulaires à savoir :
 - 6.000 euros à l'association des juges Consulaires Mâcon, Charolles, Tournus
 - 6.000 € à l'association des Magistrats, Magistrats Honoraires, anciens Magistrats du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône.

Le Bureau de la CCI du 12 avril a examiné la possibilité de revoir ces subventions pour tenir compte du nombre de juges de chaque tribunal de Commerce. En effet, le Tribunal de Commerce de Mâcon compte 14 juges tandis que celui de Chalon-sur-Saône en compte 20.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée de modifier les subventions attribuées, à savoir :

- Par l'intermédiaire de la Chancellerie, une subvention de 3.000 € par Tribunal,
- Directement aux associations des Juges consulaires, sur la base d'une participation de 450 € par juge, ce qui conduit à :

- Association des juges Consulaires Mâcon, Charolles, Tournus :
450 € x 14 = 6.300 €
- Association des Magistrats, Magistrats Honoraires, anciens Magistrats du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône :
450 € x 20 = 9.000 €

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- d'attribuer une enveloppe de 7.500 € à chacune des deux organisations interprofessionnelles de Saône-et-Loire, à savoir le MEDEF et la CGPME pour leur permettre de réaliser des actions, dans les conditions ci-dessus définies,
- d'inscrire au budget rectificatif 2011 la somme de 15.000 € sous réserve de la rédaction d'une convention avec le MEDEF de Saône-et-Loire et la CGPME de Saône-et-Loire,
- d'autoriser le Président de la CCI à signer la convention de participation correspondante,
- de revoir sa subvention directe aux Associations des Juges et Magistrats consulaires des Tribunaux de Commerce de Mâcon et Chalon-sur-Saône en attribuant une participation de 450 € par juge, soit
 - pour l'Association des juges Consulaires Mâcon, Charolles, Tournus une subvention de 6.300 €,
 - pour l'Association des Magistrats, Magistrats Honoraires, anciens Magistrats du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône une subvention de 9.000 €.
- d'inscrire au budget rectificatif 2011 la somme de 3.300 € en complément du montant de 18.000 € inscrit au budget primitif pour les Tribunaux de Commerce.

6.8 – Commission de Prévention des Conflits d'intérêts du 20 avril 2011

Rapporteur : Mansour ZOBARI

La Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts a tenu sa séance d'installation le mercredi 20 avril 2011 dans les locaux de l'hôtel consulaire à Chalon-sur-Saône.

Les membres de la commission, désignés lors de l'assemblée générale d'installation du 21 décembre 2010 étaient présents, à savoir :

- Mansour ZOBARI, Président
- Catherine FOURNET, membre
- Christian FOURGEOT, membre

La commission a accueilli Monique SARRAZIN, Conseiller Honoraire à la Cour d'Appel de Dijon, qui a accepté de siéger comme membre extérieur de la commission.

L'ordre du jour portait sur l'examen des points suivants :

1) Présentation des membres et rôle de la commission

Chaque membre s'est présenté puis Claude Patard, Directeur général, a fait l'historique de la commission et a précisé le rôle de cette dernière au regard des textes régissant les conflits d'intérêts et le délit d'ingérence.

Il a rappelé que les débats et délibérations sont régis par le règlement intérieur de la CCI et qu'ils sont confidentiels.

2) Déclarations souscrites par les membres

La commission a pris connaissance des déclarations souscrites par les membres titulaires sur leurs activités et les intérêts qu'ils détiennent.

Plusieurs fiches ont été commentées.

3) Questions diverses

- réunion de la commission : la commission se réunit en cas de besoin, à la demande d'un membre, du Président de la CCI et elle peut aussi s'autosaisir.
- Règlement intérieur : le règlement intérieur de la CCI est en cours de modification. Le règlement actuel reste en vigueur pour les dispositions qui ne sont pas contraires à la loi de réforme des CCI.

Il est demandé à l'Assemblée générale :

- de prendre acte de l'installation de la commission de prévention des conflits d'intérêts
- de confirmer la désignation, comme membre avec voix délibérative de Monique SARRAZIN, Conseiller honoraire à la Cour d'Appel de DIJON.

Les membres présents, à l'unanimité,

- prennent acte de l'installation de la commission
- entérinent la désignation de Monique SARRAZIN, en qualité de membre de la commission avec voix délibérative.

VII – QUESTIONS DIVERSES

7.1 – Information sur les appels d'offres et marchés

Conformément à l'article 5.3.6 du règlement intérieur de la C.C.I. 71

Rapporteur : Claude PATARD

I - Marchés prévus :

- Désignation d'un prestataire restauration pour le CFA Automobile Mâcon
- Réalisation d'une armoire électrique pour le pilotage du chauffage du CFA Automobile Mâcon

- Marchés dans le cadre des travaux de restructuration et d'agrandissement du CFA Automobile Mâcon (création de salles de cours, d'un atelier moto, mise aux normes pour l'accessibilité handicapés, réaménagement accueil)
- Nomination des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants
- Personnels intérimaires
- Marchés dans le cadre de l'aménagement de l'aile Sud de l'Hôtel consulaire de Chalon-sur-Saône.

II - Commission Consultative des Marchés publics du 12 avril 2011:

Cette Commission avait pour ordre du jour l'examen d'un marché portant sur :

- **Elaboration d'un programme d'appui conseils aux entreprises et mise en œuvre d'un schéma opérationnel de « grappes d'entreprises »**

Attributaire : la désignation de l'attributaire est en cours.

7.2 – Subventions accordées par la CCI depuis le début de la mandature

Conformément à la délibération sur les modalités d'attribution des subventions accordées par la CCI

Rapporteur : Claude PATARD

Subventions	Président	Bureau	Montant
	Date du versement	Date	
CGPME : déplacement Rungis		30.11.2010	2 000
Ville de Chalon : salon Objectifs Métiers		30.11.2010	4 000
Fédération départementale des Foires de Saône et Loire 2010		18.01.2011	4 600
Ville de Mâcon : Les rendez-vous de l'emploi		08.03.2011	3 000
CFA Automobile Mâcon : participation au Bol d'Or		12.04.2011	3 000
Fédération départementale des Foires de Saône et Loire 2011		12.04.2011	4 600
Congrès national des Boutiques de Gestion au Parc des Expositions de Mâcon	30.11.2010		1 500
Centenaire UCIA du Creusot	31.12.2010		1 000
Bourgogne Angels. Participation à réunion	21.01.2011		1 000
Société nationale des meilleurs ouvriers de France : Meilleurs apprentis de France	16.02.2011		500
TOTAL			25 200

7.3 – Information sur les désignations complémentaires dans les commissions, associations, syndicats et sociétés

Conformément à la délibération du 7 février 2011 relative à la délégation de pouvoir au Bureau

Rapporteur : Claude PATARD

L'Assemblée est informée des nouvelles désignations approuvées par le Bureau, lors de sa réunion du 12 avril 2011.

I : remplacement des mandats de Guy Delaporte

↳ Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires – BIC.I.S. et situation personnelle : **poste de suppléant**

désignation : Vincent LONGUEVILLE

Autres membres de la commission :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Claude LAJUGIE Gilles PENET Sylvie BOUILLARD	Charles BECKER, Vincent BOULLAY, Patrick DEPELLEY, Christian FOURGEOT

↳ Syndicat mixte aménagement de la Saône et du Doubs : **poste de suppléant**
(le titulaire étant Jean-Pierre RIFFIER)

désignation : Alain THOUVENOT

↳ MECENAT CULTUREL

Correspondant de la CCI entre l'ACFCI et le Ministère de la culture : **représentant titulaire**

désignation : Yves TOITOT

II : Autres désignations :

Les nouvelles désignations figurent en italique

	titulaires	suppléants
Comité Départemental du Tourisme	<i>Nathalie Durand</i>	<i>Gilles Malpeyre</i>
Comité de suivi du RSA	<i>Pierre Petitjean</i>	<i>Mansour Zoberi</i>
Association Départementale d'Information sur le logement	<i>Jacques Lacroute</i>	
Commission territoriale de VNF Rhône-Alpes/PACA	<i>Bernard Paillard</i>	

MACONNAIS

	titulaires	suppléants
Habitat et développement : un représentant au CA de l'Association	<i>Pierre Garmier</i>	
Centre de gestion Agréé Mâcon-Charolles-Tournus	Pierre PETITJEAN, Vincent LONGUEVILLE, René TABAKIAN Vincent BOULLAY, Catherine FOURNET Claude PATARD	<i>Michel de Lanversin Jacques Lacroute Pascal Leyes</i>
Mission locale du Mâconnais	Vincent LONGUEVILLE René TABAKIAN <i>Patrick Depelley</i>	

CHALONNAIS

	<u>titulaire</u>	suppléants
Centre de Gestion Agréé de Saône-et-Loire	<i>Pierre Petitjean</i>	<i>René Tabakian</i>

7.4 – Assemblée Constitutive de l'A.C.F.C.I. du 22 mars 2011

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Le Président indique que l'assemblée générale constitutive de l'ACFCI s'est déroulée le 22 mars dernier. André MARCON, jusqu'alors Président de la C.C.I. de la région Auvergne, a été élu Président de l'A.C.F.C.I. par 131 voix sur 151 suffrages exprimés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures 30.

Le secrétaire
Alain THOUVENOT

Le Président
Bernard ECHALIER